

# Bilan des années 1981-1987

*par M<sup>gr</sup> Jean Vilnet*

Six ans de vie de l'Église en France  
Six ans de la Conférence des évêques de France  
Six ans de présidence...

## **Avant-propos : à titre d'exemple, l'année 1981**

Février : un nouvel archevêque à Paris.

13 mai : un attentat contre le pape Jean-Paul II.

Mai : un nouveau président de la République.

Juin : une nouvelle majorité parlementaire.

Juillet : le Congrès eucharistique universel à Lourdes... sans le Pape.

Octobre : Conférence épiscopale. Nouvelle équipe de présidence : P. Decourtray (qui part à Lyon), P. Vilnet (qui quittera Saint-Dié pour Lille deux ans plus tard). Assemblée plénière : « rapport Defois », orientations missionnaires.

13 décembre : la loi martiale en Pologne.

(Je ne poursuivrai pas cette chronique; j'ai voulu simplement évoquer le contexte de cette « première année » de notre sextennat...)

## **1. 1981 à 1987. La Conférence épiscopale au rythme des événements nationaux et de la situation de la société française**

1983-1984. D'octobre à juin : la question scolaire.

1986 : Nouveau changement de majorité. Troubles et attentats. Dénationalisations.

### *Dans notre vie sociétale*

Chômage croissant – immigrés et code de la nationalité. Délinquance – insécurité. Tensions au Pays basque, en Corse, en Nouvelle-Calé-

donie... Bouclier atomique – désarmement et non-violence (y compris problème avec la Nouvelle-Zélande et le Pacifique). Bioéthique – euthanasie – démographie. Recul du mariage – progression du divorce – évolution de la famille...

## 2. En Assemblée plénière

Ces six ans ont été balisés par ce qui voulait être des « priorités missionnaires », devenues des « orientations missionnaires ». Votées en octobre 1981, elles devaient être adaptées, par une réflexion quinquennale, à différents domaines.

Octobre 1982 : propositions pastorales pour le monde de la santé.

Octobre 1983 : pour le monde ouvrier.

Octobre 1985 : pour les religieux et religieuses.

On peut considérer que ce que nous préparons :

– au sujet des prêtres (octobre 1987, octobre 1988)

– et pour les « rendez-vous de la solidarité » (octobre 1987, octobre 1988) est aussi dans la continuité des orientations missionnaires. Réfléchir sur la place des laïcs dans la vocation et la mission de l'Église, avant et après le Synode de 1987, comme nous le faisons, est dans la ligne de ces orientations. Celles-ci continueront sans doute d'être un pôle de référence. Quant au Groupe épiscopal pour les Communautés chrétiennes (GRECC), il a été fondé dans cette perspective : pourquoi ne poursuivrait-il pas sa carrière?

Parallèlement, en lien plus ou moins explicite avec ces orientations missionnaires, nous avons été amenés à traiter :

En octobre 1982 : du Renouveau comme appel de l'Esprit (récemment un petit guide a été rédigé, sous la responsabilité du Conseil permanent, pour les évêques, en mai 1987).

En octobre 1985 : de la reconduction de l'Équipe nationale évêques-prêtres.

En novembre 1987 : sans doute allons-nous ratifier la naissance d'un Conseil des Églises chrétiennes en France.

En application des règles juridiques universelles de l'Église, la Conférence épiscopale française a pris des décisions :

– pour la « *ratio institutionis* » et la « *ratio studiorum* » des séminaires ;  
– pour les normes complémentaires du droit canonique, y compris en matière de sacrement de réconciliation.

Elle a aussi pris des décisions sur le statut financier du prêtre (octobre 1984).

L'examen en Assemblée de problèmes de société l'a conduite à une étude ou à des prises de position publiques, par exemple :

- à propos du remboursement de l'avortement en 1982;
- à propos de l'armement : « Gagner la paix », novembre 1983;
- sur l'école et la liberté d'enseignement en 1983;
- sur les rythmes scolaires et la catéchèse;
- sur l'islam en France, octobre 1986.

*En Conférence épiscopale* – Souvent au cours des années, hors des assemblées plénières, au nom de la Conférence, sont intervenus le Conseil permanent ou les Commissions et Comité concernés. Ainsi :

*Du Conseil permanent :*

- septembre 1982 : « Pour de nouveaux modes de vie »;
- décembre 1983 à juin 1984 : fréquentes prises de position sur la question scolaire;
- décembre 1985 : à propos du Comité catholique contre la faim et pour le développement.

*Des Commissions* plus particulièrement concernées, vu les événements et les circonstances :

- Commission de l'Enseignement religieux (ouvrages catéchétiques);
- Commission du Monde scolaire et universitaire (l'avenir de l'enseignement catholique, les aumôneries scolaires);
- Commission sociale (chômage, sida, problèmes de société);
- Commission des Migrations (respect de l'étranger, code de la nationalité);
- Commission de Pastorale liturgique et sacramentelle (sacrement de réconciliation).

*La présidence et le Conseil permanent* se sont associés à des déclarations :

- novembre 1986 : appel commun à la fraternité;
- automne 1986 : avec les représentants des religions monothéistes contre les attentats terroristes.

Le Conseil permanent, en lien avec des évêques plus directement concernés, a pris position ou formulé des appels :

- en faveur de la Pologne, surtout depuis le 13 décembre 1981;
- pour le Liban (plusieurs fois).

On remarquera :

- une certaine évolution dans les travaux des assemblées plénières. Au cours de ces dernières années, elles sont moins une sorte de session d'étude sur un thème déterminé. Elles publient moins de déclarations;
- le mode de travail en Assemblée tend à se modifier; des jours continus passés entre évêques seuls (en « Conférence épiscopale ») sont réservés pour aborder longuement des questions en huis clos, avec la volonté d'un long échange libre entre évêques : comme responsables d'Église que faisons-nous? que vivons-nous?

On souhaite aussi développer la communication spontanée en Assemblée comme cela est vécu de façon appréciée dans les régions apostoliques ou les rencontres de sous-régions.

Sur la corrélation :

- régions apostoliques/niveau national;
  - diocèses/commissions/secrétariats/services nationaux;
  - Conférence épiscopale/Conseil permanent;
- et aussi avec la présidence (qui travaille avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat), on peut s'interroger pour faire le point après six ans : comment cette corrélation est-elle vécue? quelles remarques? quelles critiques? quels souhaits? quelles propositions?

A noter combien, dans des circonstances exceptionnelles, pour des dossiers difficiles, la cohésion entre Présidence, Conseil permanent, Secrétariat de l'Épiscopat et Commissions épiscopales ou Services nationaux concernés a été déterminante, y compris lorsqu'il fallait entrer en contact avec les pouvoirs publics. Ainsi pour :

- la question scolaire;
- la question catéchétique (*Parcours, Pierres vivantes...*);
- les rythmes scolaires;
- le sacrement de réconciliation;
- l'usage des églises;
- la prévoyance sociale des clercs...

### 3. Six ans au rythme des relations avec Rome

Deux fois les visites *ad limina* et les rapports quinquennaux (fin 1982, 1987).

Assez nombreuses canonisations et béatifications concernant la France.

Trois Synodes, avec leur préparation et leurs suites en France :

- octobre 1983 : Réconciliation et sacrement de pénitence;
- novembre-décembre 1985 : session extraordinaire avec les présidents des Conférences (« Vingt ans après Vatican II »);
- octobre 1987 : Les laïcs dans la vie et la mission de l'Église depuis Vatican II.

En mai 1983, une Assemblée exceptionnelle s'est tenue à Paris pour préparer le Synode avec la présence de M<sup>sr</sup> Tomko.

En décembre 1986, M<sup>sr</sup> Schotte a participé aux travaux du Conseil permanent avec les présidents des Commissions.

Deux voyages pastoraux du Pape en France :

- 14-15 août 1983 : Lourdes;
- octobre 1986 : région de Lyon, avec, à Ars et au séminaire Saint-Irénée, rencontre de tous les évêques.

Au rythme des propositions du Pape pour l'Église universelle :

- 1981 : Congrès eucharistique de Lourdes;
- 1983 : Année sainte, jubilé de la Rédemption;
- 1987-1988 : Année mariale.

Sans oublier : octobre 1986, le rendez-vous d'Assise; Rameaux 1987, rendez-vous mondial des jeunes à Buenos Aires et le vingt-cinquième anniversaire de l'encyclique « Fidei donum » évoqué à l'Assemblée plénière de 1982.

Au rythme des documents romains :

*Du pape Jean-Paul II :*

- 1984 : *Salvifici doloris*;
- 1985 : *Slavorum apostoli*;
- 1986 : *Dominum et vivificantem*;
- 1987 : *Redemptoris Mater*.

*De Dicastères ou Commissions pontificales :*

- Doctrine de la Foi : sur la théologie de la libération (les Conférences épiscopales ont été consultées pour le deuxième document);
- 1987 : *Donum vitae*;
- Justice et Paix : 1987, sur la dette mondiale.

- A l'occasion des travaux de notre Conférence épiscopale.

Après chaque Assemblée plénière, le président et le secrétaire

général sont allés à Rome pour informer directement les Dicastères compétents de nos travaux et de nos décisions. Nous les commentons directement peu après que la presse en ait déjà apporté son propre écho.

A l'occasion des questions pendantes, a eu lieu un intense va-et-vient avec Rome :

– Pour les livres de catéchèse : Congrégation pour le Clergé puis directement Congrégation pour la Doctrine de la Foi (le président puis le vice-président) avec une délégation comprenant le président de la Commission de l'Enseignement religieux et quelques évêques.

– Pour la question scolaire : le président de la CEMSU (Commission épiscopale du Monde scolaire et universitaire) et le président de la CEF (Conférence des évêques de France), rencontre avec la Secrétaire d'État.

– Pour les applications du Droit canon concernant l'absolution : président de la Commission de Pastorale liturgique et président de la CEF, rencontre avec le cardinal Mayer.

Plusieurs fois, lors des moments plus cruciaux concernant la catéchèse ou l'école, ou pour préparer la visite *ad limina* ou les voyages, j'ai été reçu par le Pape, souvent en tête à tête à table, ou accompagné par le P. Defois ou le P. Michel.

Je puis attester du climat de vérité, de recherche des solutions dans une perspective de communion ecclésiale, du soutien personnel du Saint-Père à notre Conférence épiscopale dans tous les cas que je viens d'évoquer et dans nombre d'autres affaires qui n'ont pas eu d'écho public.

Chaque année, le vice-président et deux secrétaires généraux adjoints de l'épiscopat se rendent à Rome pour faire le point avec le Conseil pontifical pour les Laïcs.

Sans oublier la participation de certains évêques aux Dicastères romains (par exemple, M<sup>gr</sup> Marcus, membre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi) et chaque cardinal dans plusieurs organismes romains.

#### 4. Au rythme de l'Europe

En octobre 1982 : le 5<sup>e</sup> Symposium des évêques d'Europe, avec des évêques délégués de toutes les Conférences épiscopales.

En octobre 1985 : le 6<sup>e</sup> Symposium, avec les présidents des Conférences, prévu avant que soit annoncé le Synode. Ce Symposium a

constitué en fait une préparation « européenne » du Synode extraordinaire.

Ensuite, en janvier 1986, le Pape a adressé une lettre à chaque président de Conférence pour inciter à poursuivre et à développer les rencontres et la coopération au niveau de toute l'Europe en faveur d'une nouvelle évangélisation de l'Europe chrétienne, du soutien aux Églises opprimées, de l'œcuménisme et de l'aide au tiers monde.

En mars 1987, les présidents se sont retrouvés en Allemagne pour donner suite à cette lettre du Pape.

L'évêque qui est notre délégué participe régulièrement aux rencontres européennes (aux deux niveaux : toute l'Europe ; Europe du Marché commun). D'autres rencontres européennes ont eu lieu : Forum européen des laïcs, rencontres œcuméniques, délégués aux médias, etc.

Ces contacts doivent se développer. L'échéance de 1992 pour l'Europe du Marché commun est une forte incitation à ce que notre Conférence s'intéresse à la concertation des Églises particulières d'Europe.

La rencontre régulière d'évêques mandatés par la Conférence épiscopale française :

- avec l'épiscopat polonais;
- avec les pays d'origine des immigrés (Portugal et hors d'Europe : Afrique du Nord).

Par les rencontres bilatérales qui tendent à devenir régulières entre la présidence de la CEF et les présidences d'Espagne, de Suisse, d'Allemagne fédérale, de Belgique.

Nous sommes invités et représentés aux Assemblées plénières d'Allemagne fédérale, d'Italie, d'Espagne.

Nous avons reçu de nombreuses visites dont certaines plus officielles, ainsi :

- 1983 : don Ivo Lorscheiter, président de la Conférence des évêques du Brésil;
- mars 1986 : le cardinal Glemp;
- octobre 1986 : S.B. le patriarche maronite M<sup>gr</sup> Sfeir.

Notre Conférence est celle qui reçoit pour ses Assemblées le plus grand nombre de représentants d'autres Conférences épiscopales : cette réponse à nos invitations est très significative de la volonté d'information, de communication entre ces épiscopats. Rome le sait, le souhaite et parfois y incite. Ce fut le cas pour une rencontre au

Vatican entre plusieurs Conférences qui s'apprêtaient à publier une déclaration sur l'armement atomique (janvier 1983) : USA, Hollande, Angleterre, Italie, Allemagne fédérale, France. Bien qu'il ne s'agisse pas de l'Europe, on peut mentionner ici la participation de M<sup>sr</sup> Derouet et du P. Calvez à la réunion des évêques des USA préparant leur lettre pastorale sur l'économie (1986).

En d'autres cas, nous avons répondu à des invitations, à l'occasion des voyages du Pape : Pologne, Benelux, Autriche, Allemagne fédérale, Espagne... ou à des invitations d'épiscopats en pays d'Europe en situation difficile :

- mars 1987 : à Berlin-Est, cardinal Meisner;
- août 1987 : à Prague, cardinal Tomasek (avec le cardinal Wetter de Munich).

Au plan œcuménique :

- décembre 1984 : visite en France du D<sup>r</sup> Runcie, président de la Communion anglicane;
- septembre 1986 : visite d'une délégation œcuménique de France en Suède.

## 5. Au rythme des contacts avec l'Outre-Mer

Sans oublier les voyages spontanés de plus en plus fréquents d'évêques à titre personnel, notamment en Afrique et en Amérique centrale, on doit noter que la Conférence épiscopale française est en liens réguliers avec :

- l'Afrique francophone et l'Amérique latine, notamment à cause des prêtres Fidei donum;
- les évêques d'Afrique du Nord par la Commission des Migrations.

Des missions ont été confiées, au titre de la CEF, pour rencontrer certains épiscopats :

- 1985-1986 : M<sup>sr</sup> Derouet puis M<sup>sr</sup> Delaporte en Afrique du Sud;
- 1987 : M<sup>sr</sup> Dardel en Éthiopie.

Plusieurs fois les PP. Defois et Michel et M<sup>sr</sup> Marchand sont allés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Mention spéciale doit être faite des liens, de l'aide et des visites au Liban par le cardinal Decourtray; cet effort est à maintenir et sans doute à intensifier.



- Je me suis rendu (souvent accompagné du secrétaire général):
- en 1982 en Guadeloupe et en Martinique;
  - en 1984 à Cuba;
  - en 1986 au Brésil;
  - en 1987 (juillet), en Guyane et en Haïti.

A longueur d'année, un suivi des situations internationales et des relations avec les autres Églises est assuré, en notre nom, par nos organismes qualifiés, notamment :

- Commission des Missions à l'Extérieur;
  - Commission des Migrations;
  - Commission sociale;
  - Commission « Justice et Paix »;
  - Délégation catholique pour la Coopération;
- et bien des Commissions d'apostolat.

Cette communication entre les Églises ira certainement en se développant : elle est facteur de communion ecclésiale. Vatican II lui a donné une forte impulsion. Les Synodes à Rome y contribuent. La Conférence française en son entier en est-elle suffisamment informée? Nos diocèses y sont-ils sensibles? La présidence et le secrétariat général de l'épiscopat voient se multiplier pour eux et par eux des contacts, ainsi qu'à l'occasion le Conseil permanent lui-même : il faudrait sans doute envisager des moyens plus développés pour suivre et assurer ces relations ecclésiales internationales.

Notre étude du plan de solidarité devrait intégrer cette dimension de la vie de la CEF et cette question.

## 6. La Conférence elle-même au cours de ces six ans

Statutairement, sont membres de notre Conférence les diocèses des Départements et Territoires d'Outre-Mer. Durant ces dernières années, certains de ces diocèses sont aussi devenus participants d'une autre Conférence plus locale (Antilles, océan Indien, Océanie...) avec la notion et la réalité d'une « double appartenance ». Les évêques qui sont dans cette situation auront toujours à nous dire ce qu'ils attendent de la CEF, et la CEF à maintenir des liens avec eux, à faciliter leur participation aux Assemblées plénières, à développer des moyens aptes à assurer une connaissance par tous les évêques de France des pro-

blèmes propres des DOM-TOM, de leurs initiatives pastorales, de leurs solidarités locales.

La composition de notre Conférence a évolué en six ans. Aucun diocèse n'a été créé ou modifié, sauf le statut du Vicariat aux Armées (1986). Mais sont intervenues de nombreuses nominations.

D'octobre 1981 à fin octobre 1987 on relève que :

– 58 diocèses ont connu un changement concernant leur évêque (dont deux diocèses personnels et deux DOM-TOM), 7 sont en attente d'un évêque (Amiens, Digne, Gap, Le Puy, Nevers, Pamiers, Saint-Étienne) et 2 d'un coadjuteur (Bayeux, Quimper).

– 60 évêques ont été sujets d'une nomination : soit nommés évêques, soit transférés (y compris le cardinal Etchegaray), soit devenus résidentiels sur place.

– 34 évêques qui étaient en fonction ont démissionné (plus quelques évêques décédés avant d'avoir un successeur).

– 32 nouveaux évêques ont été nommés (et deux évêques sont venus ou ont fait retour dans la CEF (M<sup>gr</sup> Vanel et M<sup>gr</sup> Chabbert).

– Parmi ces 32 évêques : un carme, un dominicain, un eudiste, un franciscain, un Frère missionnaire des Campagnes, un sulpicien. (Par comparaison dans les mêmes années, ont cessé d'être en fonction, par démission ou décès : un eudiste, un sulpicien, un jésuite, deux franciscains.)

Durant ces six ans ont été nommés au Secrétariat de l'Épiscopat les PP. Wasselynck, Pietri, di Falco, Housset. Le P. Raymond Michel est devenu secrétaire général; et ont donc été remplacés les PP. Defois, Boulet, Régnier.

Dans les instances de la Conférence, la Commission de la Famille et des Communautés chrétiennes a été modifiée pour devenir une Commission uniquement consacrée à la famille. De ce fait, sans créer une structure nouvelle, l'équipe épiscopale (dont le vice-président de la CEF) qui, depuis une décision du Conseil permanent remontant à une dizaine d'années, devait être un point de référence pour le secrétaire adjoint pour l'Apostolat des Laïcs, a été renforcée et modifiée : c'est le GRECC. A été décidée la création, ou plutôt la résurgence de la fonction de secrétaire adjoint de l'épiscopat pour les questions pastorales : ce qui a été aussi une des données qui ont conduit à l'existence du GRECC. L'efficacité de ce groupe épiscopal incite à se prononcer sur sa reconduction pour l'avenir.

La réorganisation des Commissions et Comités est toujours à l'étude : on recherche une simplification, une meilleure coordination, une présence efficace des évêques. Cette étude est à poursuivre pour parvenir, progressivement, à des décisions réalistes.

Parce que des questions nouvelles ont surgi, et dans la volonté de ne pas créer de nouvelles structures lourdes, quasi définitives, l'Assemblée ou le Conseil permanent ont donné mandat à des groupes, en principe temporaires; ainsi actuellement : – le groupe chargé de suivre tout ce qui concerne le Renouveau (autour de M<sup>sr</sup> Duchêne); – les trois évêques désignés pour représenter la CEF auprès du CCFD.

Ont été décidées des nominations à temps partiel ou temporaire pour l'application de décisions de l'Assemblée plénière :

- pour la pastorale de la santé : le mandat confié au Père de Dinechin, lié pour cela au Secrétariat général;
- pour le plan de solidarité : le mandat temporaire confié à M. Louis Gaben, lié et au secrétaire pour l'Apostolat des Laïcs et à la Commission sociale.

Ces créations de groupes ou de missions temporaires sont une formule souple et efficace. On peut envisager d'y recourir pour suivre durant le temps nécessaire des dossiers nouveaux ou des questions urgentes relevant de la Conférence ou d'une Commission épiscopale. A condition toutefois que ces groupes ou ces mandats soient effectivement temporaires et que, parallèlement, s'opère une réduction du nombre des évêques dans certaines Commissions, et à condition aussi de veiller soigneusement aux conséquences de ces créations sur le budget de la CEF.

Notre Conférence est complexe et ses instances, qui se veulent efficaces, sont toutes en grande partie nécessaires. Elles ne doivent pas aliéner la responsabilité propre à chaque évêque dans son diocèse ni sa relation directe avec Rome. La France, fortement centralisée (à la différence de bien d'autres nations), impose de ce fait à l'Église en notre pays d'arrêter une position commune en certains domaines ou de prendre des décisions en face des pouvoirs publics. Cela implique une confiance forte et un mandat implicite ou explicite confié soit en permanence soit cas par cas aux présidents de Commissions, au Secrétariat général de l'épiscopat, à la Présidence de la CEF. Souvent, le traitement de ces questions suppose un lien étroit avec l'archevêque de Paris en raison de sa position centrale et de sa proximité des

autorités de l'État. Le Conseil permanent, par ses réunions mensuelles et le lien habituel entre ses membres, est le lieu et le garant de la corrélation entre ces différentes instances responsables.

### 7. Visage de la Conférence épiscopale

Les six années écoulées, si elles ont vu des changements numériquement importants dans la composition de notre Conférence, n'ont pas modifié substantiellement la « figure » de la CEF ni l'esprit et la qualité des relations qui se manifestent dans ce temps fort de convivialité et de coresponsabilité que sont les Assemblées plénières.

La convergence des points de vue, la volonté de communion et la cohésion qui animent notre Conférence se traduisent par le résultat souvent proche de l'unanimité ou d'une très large majorité lorsque nous votons des décisions, et par la confiance faite à ceux qui sont élus (présidents de Commission et Comité, Conseil permanent, Bureau doctrinal, secrétaire de l'épiscopat, vice-président et président de la CEF).

Il me semble que nous devons veiller :

- à la circulation de l'information en cours d'année entre nous à tous les niveaux;
- à tenir compte de tout ce qui se vit, s'échange, s'élabore ou se décide dans les régions;
- à vérifier plus souvent ce que pensent les évêques des décisions prises ou des démarches faites par les « mandatés de la CEF » que j'ai mentionnés plus haut;
- à veiller à ce que les points de vue même minoritaires puissent s'exprimer et soient entendus.

Sans doute aussi faudrait-il favoriser des débats plus fréquents en Assemblée sur les questions qui relèvent soit des décisions à prendre, soit d'orientations générales à fixer, soit d'opinions diverses sur des recherches neuves, soit de points de vue que l'on porte en soi comme d'instinct ou du fait de son passé, de son expérience pastorale propre, de ses liens ou de ses solidarités personnelles, ou encore à cause du type de diocèse dont on a la charge.

Il est souhaitable et souhaité de pouvoir aborder en Assemblée plénière, outre des problèmes généraux imposés par l'actualité ou

programmés un an ou deux à l'avance les projets, les recherches, le vécu des diocèses en vue d'une communion ecclésiale sur laquelle se fonde la mission évangélisatrice.

Une vie « synodale » se manifeste de plus en plus dans les diocèses : la Conférence entière est intéressée à en recevoir le témoignage, à recueillir l'appréciation sur les expériences et les recherches en cours pour en enrichir tous les diocèses.

### 8. Être président de la Conférence épiscopale

C'est être élu par les deux tiers de l'Assemblée plénière et recevoir d'elle un mandat dans la confiance réciproque.

C'est partager l'exercice de cette responsabilité avec un vice-président lui-même élu par l'expression de la confiance largement majoritaire de la Conférence. Ce binôme ne se choisit pas, au moins statutairement; aux électeurs de songer, au moment de les choisir, au concours complémentaire et constant qu'ils auront à s'apporter. A l'expérience de ces six années, nous avons, le P. Decourtray et moi-même, vécu cette coresponsabilité dans l'amitié et, si besoin était, le soutien mutuel. Nous en sommes arrivés à user d'un terme qui n'est pas dans nos statuts en parlant de la « présidence » : il s'agissait bien de cette personne morale que constitue notre binôme.

Être président c'est être en contact fréquent avec tous et chacun des membres du Secrétariat de l'Épiscopat, de temps à autre avec les secrétaires nationaux, souvent avec chaque président de Commission. Ce serait, si possible, participer à l'une ou l'autre des rencontres des régions apostoliques pour mieux en percevoir le contenu et la qualité des échanges et ce qu'on y reçoit ou attend de la CEF et de la présidence. C'est être fréquemment en lien avec les évêques personnellement : visites, correspondance, téléphone. Ceux-ci désirent informer, interroger, recueillir un avis. Mon lien avec chaque évêque s'est ainsi beaucoup développé en ces six ans de présidence.

Être président c'est, avec le secrétaire général, préparer longuement les Assemblées plénières et c'est en guider les délibérations.

C'est aussi assurer la préparation avec lui des sessions du Conseil permanent, veiller à leur déroulement, aux échanges, au suivi de ses décisions; et c'est aussi bénéficier du climat de vérité, de spontanéité, de communion qui est habituel au sein du Conseil. C'est également veiller à ce que le Conseil permanent puisse assumer le rôle très important qui lui est dévolu, sans que toutefois il se substitue à la

Conférence ou à chaque évêque. C'est l'informer ou en référer à lui des décisions que la présidence est amenée à prendre presque quotidiennement.

C'est être en lien avec les autres Églises chrétiennes en France, par leurs responsables ou dans des instances statutaires tel que sera le Conseil des Églises chrétiennes.

C'est être appelé par les circonstances ou les événements à une concertation ou à des prises de position communes avec les représentants en France des religions monothéistes.

C'est être sollicité très fréquemment à s'associer à des manifestations, des démarches, des pétitions, des initiatives, parmi lesquelles il faut trier en jugeant de l'opportunité de donner suite ou non.

Être président de la CEF, c'est être sollicité aussi à répondre à la demande des grands moyens d'information, réponse souvent difficile à satisfaire malgré l'insistance des décrypteurs de l'actualité, souvent d'ailleurs à cause de la distance lorsqu'on habite en province. Ces sollicitations varient en fréquence et en insistance suivant les périodes, au gré des circonstances et aussi suivant qu'est jugé plus ou moins médiatique le président.

Être président de la CEF, c'est devoir intervenir auprès des pouvoirs publics lorsque l'importance d'une question requiert d'appuyer au plus haut niveau de l'État des démarches en cours ou jugées nécessaires par les services de la Conférence ou du Conseil permanent.

Recevoir la charge de président équivaut à peu près à recevoir un second diocèse, quant au temps, prévisible ou non, à consacrer à cette responsabilité, avec les limites à la disponibilité hors du prévu qu'impose le service du diocèse.

Ayant en cours de mandat reçu la charge d'un très grand diocèse inconnu de moi, j'ai craint plus d'une fois de ne pouvoir faire face. J'ai dû élaguer dans mon programme de vie et d'activités, renonçant à ce qui n'était pas directement du ressort de mes responsabilités diocésaines et nationales (congrès, conférences, présidence de célébrations...), même à du gratuit dans les relations, la culture, etc. J'ai tenu aux rendez-vous de ma vie spirituelle et à son ressourcement.

En terminant par une note plus personnelle, je fais ainsi mon apport monographique, qui peut s'ajouter à ceux que nous avons entendus en vue des échanges de ces deux jours.

Peut-être aurai-je aussi contribué à vous éclairer un peu, avant que vous élisiez conjointement deux d'entre nous pour les charges de président et de vice-président.

Au moment de quitter, après neuf ans, cette estrade d'où je vous

voyais tous et chacun « en direct », de reprendre ma place au cœur de notre Assemblée et de rentrer dans un certain silence, je tiens à vous assurer que cette longue étape de vice-présidence puis surtout de présidence m'a enrichi, stimulé, aidé dans ma vie d'évêque, y compris pour mon service des diocèses qui successivement m'ont été confiés. J'ai vu de très près vivre l'Église à tous les niveaux. J'ai mieux compris ce qu'est en elle l'œuvre de l'Esprit du Christ qui sans cesse la stimule, la purifie et l'enrichit. Cette Église, notre Église, je l'ai mieux aimée, sans doute parce que j'étais obligé de me livrer davantage à elle. Et par elle, comme toujours, au Christ Jésus. « Que Lui, et Lui seul, grandisse!... »